

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU
SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE
L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 16
Nbre de membres présents : 11
Nbre de suffrages exprimés : 14

Votes :

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le 19 octobre à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de Roffignac, Présidente, le **mardi 19 octobre 2021 à 14h30**, en la salle de réunion de l'AGORA, à St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 04 octobre 2021

Etaient présents : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Jean PROU, Mr Jacky BOTTON, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mme Virginie JOUVE, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane COTIER, Mr Cyril PENAUD, Mr Jean-Pierre GERVREAU

Etait présent en visioconférence : Mr Stéphane LEBOT

Absents représentés : Mme Marie-Pierre QUENTIN, pouvoir à Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Célia MONSEIGNE, pouvoir à Mme Pascale GOT, Mr Henri SABAROT, pouvoir à Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mr Philippe LABRIEUX, pouvoir à Mme Pascale GOT

Etaient également présents : Mme Elodie LIBAUD, du département de la Charente-Maritime, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST et Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mr Cyril PENAUD

Délibération N° 2021-04-07 - Création d'un poste permanent de Chargé.e de mission « Base Vie Cordouan et suivi de la gestion du Patrimoine mondial »

Afin d'assurer la supervision de la gestion du fonctionnement de la base vie du phare de Cordouan, il est nécessaire de créer un poste de chargé(e) de mission « Base Vie Cordouan » qui prendra également à sa charge le suivi du plan de gestion Patrimoine mondial.

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. de créer un poste permanent, de catégorie A à temps complet, de chargé.e de mission «Base Vie Cordouan et gestion Patrimoine mondial» qui assurera les missions confiées par l'AOT et par l'inscription du phare au Patrimoine mondial. La création du poste prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la création de ce poste et au recrutement d'un agent, dont le salaire sera établi en référence à la grille des Attachés Territoriaux ;

Article 3. compte-tenu de la spécificité du poste, d'autoriser le recours à un contractuel, au cas où la procédure de recrutement par voie de détachement serait infructueuse.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à St Aubin de Blaye, le 19 octobre 2021.

La Présidente



Françoise de Roffignac

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 09/11/2021

Reçu en préfecture le 09/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-253306310-20211019-2021_04_07-DE